



Défi Class Energie 2015 – 2016 – Conversion unités

Les collègues engagés dans le Défi'Class Energie devront saisir, tous les mois, sur leur compte <http://gers.defi-classenergie.fr/> les relevés des compteurs d'eau, d'électricité et de chauffage.

Pour l'eau, le relevé et la saisie se font en m³.

Pour l'électricité, le relevé et la saisie se font en kWh. Ne pas oublier de sommer les heures creuses et heures pleines été/hiver.

Pour les autres énergies de chauffage, des conversions sont nécessaires pour effectuer correctement la saisie sur le logiciel :

Gaz naturel

Le compteur est en m³

La saisie en kWh

Pour convertir les m³ en kWh il faut se reporter au coefficient de conversion inscrit sur la facture de gaz la plus proche de la date du relevé.

Ce coefficient a généralement une valeur proche de 11 si le gaz est livré à une pression de 20 mbars, et une valeur proche de 15 si le gaz est livré à une pression de 300 mbars.

Ce coefficient de conversion s'exprime en kWh/m³.

Le calcul est le suivant : relevé en m³ x Coefficient de conversion = relevé en kWh

Gaz propane

Coefficient de conversion : 12,75 kWh/kg

Le calcul est le suivant : relevé en kg x 12,75 = relevé en kWh

Fioul domestique

Coefficient de conversion : 9,97 kWh/litre

Le calcul est le suivant : relevé en litres x 9,97 = relevé en kWh

Facteurs de conversions des kWh_{EF} en kg équivalent CO₂

COMBUSTIBLE	kg éq CO ₂
1 kWh de gaz naturel	0,211
1 kWh de fioul	0,3
1kWh de propane	0,274
1 kWh d'électricité	0,084
1 kWh de bois plaquette	0,0132
1 kWh de bois granulés	0,014